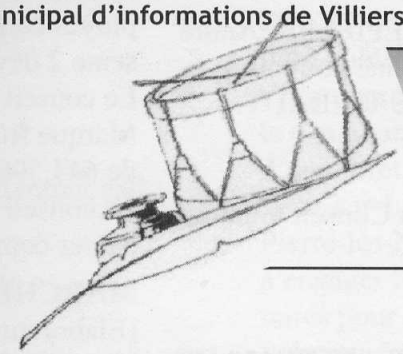


# Le «Plume-Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Octobre 2004

N° 28



## *Le mot du maire*

Nous allons très prochainement célébrer l'anniversaire du 11 novembre 1918, le 86eme et les 90 ans de l'entrée en guerre. Pour cette occasion nous avons organisé une exposition avec les souvenirs, souvent douloureux, qui nous restent de cette époque. Que tous ceux qui pensent avoir quelque chose d'intéressant à exposer acceptent de le confier pour quelques jours à Nati Colas qui est chargée de la présentation des divers documents ou objets mis à sa disposition. Après la cérémonie au monument aux morts et aux plaques nous irons inaugurer l'exposition.

Nous avons encore des soucis avec nos bois. Après l'abandon d'une première déclaration d'utilité publique, le préfet a pris un nouvel arrêté presque identique au premier. Nous avons exercé un recours contre ce nouvel arrêté en accord avec Sauvebois et les communes voisines concernées.

La création d'un commerce dans notre village fait toujours l'objet de notre attention. L'enquête demandée à la chambre de commerce de Melun montre que les habitants sont favorables à l'implantation d'un multiservice mais la chambre de commerce émet, malgré cela, un avis défavorable car elle pense que ce service viendrait concurrencer les commerces des environs et aurait du mal à devenir rentable. Cependant nous continuons à étudier les diverses solutions possibles.

En attendant de trouver une solution, des transports sont organisés régulièrement pour que ceux qui ne disposent pas d'un véhicule puissent faire leurs courses. Vous trouverez tous les magasins desservis et les horaires dans l'agenda.

Alain Champion

## Sommaire

1 Le mot du maire
2 Conseil municipal du 23 septembre 2004
3 Conseil municipal du 22 octobre 2004
4 Internet rapide
5 AGCS
6 Le Coq chantant
7 Je me souviens, annonces
8 Carnet, Amicale villaronne, agenda

**Directeur de la publication :** Alain Champion, maire
**Rédacteur en chef :** Jean-Paul Clément
**Comité de rédaction :** André Orts, Philippe Esclangon, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
**Mise en page :** Philippe Esclangon
DG Print

# Compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2004

**Présents :** Alain CHAMPION, Maire; Jean LEPAGE, Adjoints; Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Laurent MAYOUD, Raymond VANUXEM, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, Conseillers.

**Absents excusés :** Maryvonne LEPILLER, André ORTS, Jean-Paul CLEMENT donne pouvoir à Alain CHAMPION, Anne-Marie THIBAUT.

**Secrétaire :** Jean LEPAGE

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 2.07.2004

## DÉLIBÉRATIONS

### PROLONGATION CONTRAT AFFERMAGE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente les avenants aux contrats d'affermage de l'eau potable et de l'assainissement qui arrivent à échéance le 30 septembre 2004. Pour permettre la procédure de consultation pour une nouvelle délégation du service, le Maire propose au conseil de proroger la durée du contrat d'un an suivant les avenants présentés, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2005.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer ces avenants.

### SYNDICAT DES COLLEGES DE LA CHAPELLE LA REINE

Suite au changement de Président, la secrétaire actuelle souhaite arrêter ce travail.
Le siège du syndicat étant à la mairie de La Chapelle la Reine, il y a donc lieu de le transférer à la mairie du Vaudoué.
Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le transfert du siège social du Syndicat.

### REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE

(rue Creuse)
M. le Maire présente un devis de la SAUR pour un montant de 1932,19€TTC concernant le remplacement d'un poteau incendie, détérioré par une voiture, situé rue Creuse.
Le conseil accepte à l'unanimité cette dépense. Elle sera prise en charge par l'assurance du responsable de l'incident. Le conseil accepte par avance le remboursement.
Le Maire présente un 2ème devis pour la fourniture et pose de 2 barrières de protection autour de ce poteau d'incendie pour éviter de tels incidents toujours désagréables, pour un montant de 230,98€.
Ce devis est accepté à l'unanimité.

### ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE

La débroussailleuse mise à la disposition des employés communaux étant hors service, le Maire présente 2 devis pour son remplacement.
Le conseil municipal a retenu la débroussailleuse de Marque ROBIN et ses accessoires pour un montant de 644,50€TTC.
Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour passer commande de ce matériel.

### MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

(Elaboration du contrat triennal de voirie) :
Monsieur le Maire présente les modalités du contrat nous liant à la DDE pour la réalisation de notre second contrat triennal. Les honoraires pour cette mission sont estimés à 7305,28€TTC.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre.

## INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

1°) du remplacement de Madame Nati COLAS par Madame Patricia ADER pour le poste d'agent d'entretien à la cantine à compter du 1er septembre 2004.

2°) que Monsieur le Préfet a signé l'arrêté concernant l'expropriation des « Bois de la Commanderie »,

3°) de la venue de M. MAHOT du CDHU afin de définir des nouvelles zones constructibles sur la commune. Il doit prendre contact avec les différentes administrations pour faire valider nos choix.

4°) Madame Corinne ANDRE demande à M. le Maire de rappeler aux maîtres de nos chers amis les chiens qu'il est formellement interdit de laisser sur la chaussée ou les trottoirs ainsi que sur les pelouses les déjections de leurs animaux : c'est sale et c'est dangereux.
Monsieur le Maire approuve et soutien cette remarque et informe la population que nous n'avons pas les moyens comme la commune de Paris de nous payer une motocrotte et son chauffeur.

5°) RPI Dossier de construction de l'école : Monsieur le Maire informe ses collègues que l'appel d'offre a été lancé et le retour des plis est prévu pour le 1er octobre 2004.

# Compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2004

**Présents** : Alain CHAMPION, Maire; Jean LEPAGE, André ORTS, Jean-Paul CLÉMENT, Maryvonne LEPILLER Adjoints; Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, Conseillers.

**Absents excusés** : Anne-Marie THIBAUT, Raymond VANUXEM

**Secrétaire** : André ORTS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2004.

## DÉLIBÉRATIONS

### DEVIS MAMIAS

Monsieur le Maire présente un devis de la Sté MAMIAS pour l'échange du dispositif de radio synchronisation, pour un montant de 375,11€TTC.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

### SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU SUD OUEST SEINE ET MARNAIS

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du syndicat.

### DEVIS CONTRAT CHAUDIÈRES

Le contrat d'entretien pour 3 chaudières à gaz présenté par la SARL de Araujo, pour les appartements loués par la Commune, pour un montant de 376,74€TTC, et de 143,52€TTC pour la chaudière du foyer rural.
Le conseil accepte à l'unanimité ce contrat.

### CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LARCHANT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe d'une convention entre les Communes de Larchant et de Villiers-sous-Grez pour mise à disposition, à titre gratuit, de moyens matériels et d'agents communaux pour certains travaux de voirie.
Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier avec la Commune de Recloses le même genre de contrat.

### RECOURS CONTRE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30.08.2004 DÉCLARANT L'UTILITÉ PUBLIQUE DE L'EXPROPRIATION DES BOIS « DIT DE LA COMMANDERIE »

Après présentation des démarches en cours et discussions sur ce qu'il reste à accomplir, les trois motions suivantes sont votées par 11 voix pour et une contre.
Le conseil municipal de Villiers-sous-Grez réuni le 22 octobre 2004 :

- autorise le maire de la commune, Monsieur Alain CHAMPION, à ester en justice contre l'arrêté du préfet de la Seine et Marne n°04 DI EXP 037 du 30 août 2004 déclarant d'utilité publique les acquisitions foncières par l'État représenté par l'AFPTR du Massif de la Commanderie en vue de la constitution d'une forêt domaniale sur les territoires de Grez-sur-Loing, Larchant, Recloses, Saint Pierre-lès-Nemours et Villiers-sous-Grez et à engager toutes les procédures complémentaires pour permettre la suspension et l'annulation de cette autorisation administrative ainsi que des actes pris pour son exécution effective.
- Autorise plus généralement son maire, Monsieur Alain CHAMPION, à ester en justice devant les juridictions compétentes, tant judiciaires qu'administratives, civiles, pénales ou commerciales, contre toute décision connexe ou subséquente constituant la suite ou l'exécution de la décision du préfet du n° 04 DAI EXP 037 du 30 Août 2004.
- Confie la défense de ses intérêts susvisés au cabinet HUGLO LEPAGE & ASSOCIES CONSEIL sis au 40 Rue de Monceau 75008 – PARIS qu'elle mandate en tant que de besoin pour la représenter dans ces différentes actions.

### NOMINATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ENTENTE SPORTIVE DE LA FORET

Le conseil municipal nomme M. Jean-Paul CLÉMENT délégué auprès de l'ESF.

### DEVIS YONNE COPIE

Le conseil municipal décide de reporter au prochain conseil l'étude du devis Yonne Copie pour l'installation du fax et de l'imprimante sur le photocopieur.

### LA POSTE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'Union Syndicale Solidaires Sud 77 concernant la menace qui pèse sur les bureaux de postes ruraux du fait du projet de loi tendant à créer une banque postale et à filialiser les services financiers ainsi qu'à ouvrir le courrier à la concurrence.
Après discussion le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour écrire aux Députés et Sénateurs de

Seine et Marne de façon à les sensibiliser sur nos craintes.

## INFORMATIONS

### VISITE DES SAPEURS POMPIERS

A la suite de la visite des pompiers de La Chapelle la Reine, il convient de prévoir une réserve incendie dans les Hauts de Busseau avec la participation des riverains ainsi que la création de poteaux incendie Rue de Larchant et des Bordeaux.

### RÉUNION D'INFORMATION SUR L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

Le conseil prend acte du rapport de Monsieur Jean-Paul CLEMENT sur la réunion sur l'AGCS tenue au foyer rural « Jean-Louis GARBAN » de Villiers-sous-Grez le 24 septembre 2004. Il le charge de suivre les débats qui auront lieu les 13 et 14 novembre 2004 lors des états généraux de Bobigny (réunissant associations, ONG, élus etc ...) et d'en rendre compte à un prochain conseil.

### PROJET DE CRÉATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES À VILLIERS SOUS GREZ

Le conseil prend acte « de l'avis très réservé » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de MELUN sur le projet de création d'un commerce d'épicerie multiservices à Villiers-sous-Grez, alors que plus de 250 foyers sur 350 ont répondu à l'enquête, 88% estimant le projet satisfaisant ou très satisfaisant.
Les réserves tiennent essentiellement à l'existence des supermarchés « ATAC, CHAMPION et INTERMARCHE », pourtant connue de la CCI avant le démarrage de l'enquête.
Le très vif intérêt des Villarons pour le projet incite donc le conseil municipal à en prendre acte et a adresser les conclusions de l'étude aux commerçants indépendants et aux réseaux implantés dans la zone pour essayer de trouver une solution, peut être moins globale qu'un multiservice (par exemple un dépôt). Le problème du local reste cependant entier. Cette position est adoptée à l'unanimité.

### PLU

M. MAHOT du CDHU a rencontré M. Le Maire et les membres de la commission du PLU, le 28 septembre 2004, pour définir les possibilités des futures zones constructibles.

### RPI

Le Président du RPI informe le conseil de l'ouverture des plis le 18 Octobre de l'appel d'offre des entreprises pour la réhabilitation de l'École Maternelle de Villiers-sous-Grez.

### FOYER RURAL

Monsieur le Maire informe le conseil des conclusions du rapport de la Sté NORISKO sur la sécurité du foyer, une nouvelle réunion devra avoir lieu pour compléter ces propositions.

### SCENES RURALES

M. André ORTS donne connaissance du programme des scènes rurales et notamment de la représentation qui aura lieu le 8 avril 2005 au foyer « Jean-Louis GARBAN ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :
- que la cérémonie du 11 novembre 2004 aura lieu à 11 heures au monument aux morts suivi des plaques commémoratives, ensuite aura lieu l'inauguration de l'exposition sur la guerre 1914/1918 au foyer « Jean-Louis GARBAN » et informe également qu'un spectacle sera donné le soir : « Cœur tranchées » pièce de théâtre sur la guerre 1914-1918, suivi d'une soirée cabaret « Les années folles ».
- que le repas des anciens aura lieu le Dimanche 12 décembre 2004 au foyer « Jean-Louis GARBAN ».

## INTERNET RAPIDE

La mairie a reçu le courrier suivant de France Télécom au sujet de l'accès de notre commune à ADSL.

*« J'ai le plaisir de vous informer que l'ouverture ADSL du répartiteur de Recloses, sur lequel sont raccordées les lignes téléphoniques de votre commune, est envisagée fin décembre 2004.*

*L'ADSL étant déployé sur le réseau de lignes existant, une très grande majorité des clients pourra ainsi accéder aux offres 512K (une contrainte technique ne permet pas actuellement de raccorder les habitants les plus éloignés, au delà d'un seuil de 5,5 km en moyenne).*
*A compter de la date d'ouverture, les personnes intéressées pourront vérifier l'éligibilité de leur ligne en consultant le serveur sur le site Internet :*
*http://www.francetelecom.com (via le lien « Tout sur l'ADSL »). »*
La date provisoire, non contractuelle, mentionnée par ce serveur est celle du 8 décembre 2004.

# ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

*Extrait de la conférence débat animée par Monsieur Frédéric VIALE (Mouvement ATTAC) au foyer rural J-L Garban de Villiers-sous-Grez, le 24 septembre 2004 en présence d'une centaine de personnes.*

L'accord général sur le commerce des services (AGCS) est l'un des soixante textes qui constituent les accords de MARRAKECH signés en 1994 par un grand nombre de pays, aux ternies de l'URUGUAY ROUND, dernier en date des cycles des négociations commerciales organisés dans le cadre de l'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE (GATT) fondé en 1945.

Avec ces accords de MARRAKECH, on est entré dans une transformation globale des rapports en tous genres qui régissent la vie des humains, la doctrine qui s'impose alors au travers de ces accords est celle du libre échange absolu.

Jusque-là, les accords concernaient le commerce des marchandises, et maintenant il s'agit d'appliquer les « rapports marchands » aux rapports humains, notamment les prestations de service.

A terme, plus aucun État n'aura le droit de mettre en oeuvre des politiques industrielles, économiques ou commerciales spécifiques, qui tiennent compte des particularités, des besoins des priorités nationales ou régionales. Les États devront renoncer à leurs législations propres et soumettre leurs ressortissants aux règles du commerce mondial.

Les services qui seront soumis un jour ou l'autre à ces accords, sont tous les services, à la seule exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fournis sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de service.

Aussi, seuls échapperont le service public de la défense nationale, de la police, de la justice et de la monnaie. Seront ainsi libérés :

-les services transfrontaliers fournis sur le territoire d'un État et qui sont fournis également sur le territoire d'un autre État (par exemple la fourniture en Belgique d'électricité produite en France, ou l'inverse).

-la consommation transfrontalière de service, c'est-à-dire un service fourni sur le territoire d'un État à un consommateur provenant d'un autre État (par exemple un belge se rend en FRANCE et fait appel au service d'un hôtel français ou d'une banque française ;

-l'établissement d'une présence commerciale : un fournisseur de service d'un État installe dans un autre État une filiale, une succursale ou une représentation, (par exemple ELF TOTAL décide d'installer une raffinerie en BIRMANIE en vertu de la loi birmane) ;

-le mouvement des personnes physiques lorsqu'un individu d'un État se rend dans un autre État pour fournir un service dans le cadre d'un emploi à durée limitée (par exemple un informaticien indien engagé par une firme en FRANCE pour un contrat de cinq ans)

L'AGCS concerne des activités non industrielles, comme l'éducation, la santé, les transports, la poste, l'assurance, la banque, le tourisme, l'eau, l'énergie, la culture, etc. et menace tout ce qui vient gêner la libre concurrence, tout ce qui est un obstacle au commerce : l'hôpital public, la protection sociale, les services publics en général. La logique de ces appels d'offre est de permettre aux entreprises transnationales de récupérer de nombreux secteurs d'activité qui pour l'instant leur échappent encore.

La règle de base est celle d'un accès égal aux marchés.

Aussi, quand un pays prend un engagement d'accorder sans restriction un accès aux marchés, aux fournisseurs de service. Cela signifie qu'il doit renoncer au monopole de service public dans les secteurs concernés.

Quand un pays prend un engagement d'accorder sans restriction le traitement national à un secteur de service (par exemple la santé), cela signifie que dans ce secteur, toute forme de distinction entre secteur marchand et secteur non marchand doit disparaître, et il sera interdit d'accorder à des services de ce secteur des prêts, des garanties de prêts, des dons, des subventions ou quoi que ce soit qui pourrait altérer la libre concurrence.

Pendant les périodes de négociations, les gouvernements déposent des demandes de libéralisation qu'ils formulent à l'égard des autres États en matière de libéralisation des services dans ces États.

Chaque État membre fait ensuite connaître les services qu'il est disposé à libéraliser sur son territoire.

Des négociations s'engagent en vue de concilier les offres et les demandes.

II convient de souligner que, d'une part, les offres faites et négociées sont irréversibles, l'EUROPE ne

pourra pas revenir sur ce qu'elle aura offert et qui aura été accepté.

Par ailleurs, l'Office de règlement des conflits (ORD), organisme tout puissant de l'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) a le pouvoir de sanctionner les états qui violeraient les accords qu'ils ont pris.

Sanctions *supra* nationales, sans recours, prononcées également dans des conditions peu transparentes.

Il convient de souligner que toutes les réglementations internes à un pays (lois, décrets, règlements, arrêtés, décisions prises par toutes les autorités au niveau national, régional ou local, en matière de qualifications de normes techniques de licence seront soumis à la règle de L'AGCS.

Ces textes nationaux ne doivent pas constituer des « *obstacles non nécessaires au commerce* des services » et ne doivent pas être « *plus rigoureuses que* nécessaires ».

Qui détermine et comment la définition du « nécessaire » ?

Il convient également de noter que sera arrêtée une liste des subventions « *considérées comme inacceptables* »

En effet, les subventions sont considérées par l'AGCS comme pouvant avoir « *des effets de distorsion sur le commerce* des services »

II s'agit d'une procédure sans fin, mais avec un calendrier précis.

Toute la négociation actuelle doit être bouclée pour le 31 décembre 2005.

Or, pour l'EUROPE, il y a un négociateur unique qui était jusqu'au 31 octobre 2004 Pascal LAMY et qui sera un Nouveau Commissaire Européen.

On peut souligner que le processus de négociation est totalement opaque et peu démocratique. Les élus ne sont pas au courant mais commencent à se remuer et à réagir. L'AGCS nous concerne tous, car l'ensemble des échelons administratifs est concerné.

Non seulement l'État, mais les régions, les départements, les communes (évidemment les syndicats intercommunaux).

A l'heure actuelle, cinq cent soixante communes françaises représentant trente cinq millions de nos concitoyens dans huit régions et dans trente départements ont voté la motion déclarant que leur territoire est « zone non AGCS » voir la motion).

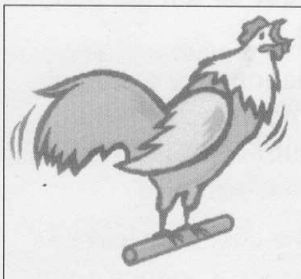
Des États Généraux réunissant toutes les associations ONG et hommes politiques souhaitant réagir, se tiendront les 13 et 14 novembre 2004 à BOBIGNY.

Le voeu demande essentiellement :
-d'exiger un moratoire sur les négociations en cours
-de dénoncer l'opacité de ces négociations et l'absence de tout contrôle démocratique
-d'adopter et de faire reconnaître en EUROPE d'abord, et à l'OMC ensuite, une définition claire de la notion de service public
-de décréter que l'AGCS ne s'applique pas au service public.

A ceux qui baissent les bras, il convient de dire que rien n'est joué, bien qu'il ne reste que quatorze mois pour que le mouvement actuellement lancé, non seulement en France mais dans la plupart des autres pays européens puisse stopper ou, à tout le moins, freiner la « *résistible mondialisation* », imposée sans contrôle démocratique, en réalisant les objectifs du voeu.

Ce mouvement qui a déjà commencé à se développer dans la plupart des pays européens doit être amplifié et c'est à chaque région, département ou commune de se déterminer.

Jean-Paul CLÉMENT



**LE COQ CHANTANT**
**vous propose une soirée**
**ANNÉES DISCO**
**avec buffet à volonté.**

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2004

à 20h30 au foyer J-L Garban de Villiers-sous-Grez

Tenues « paillettes » appréciées, ambiance assurée

PLACES LIMITÉES

SUR RÉSERVATION auprès de :
Mr Antoine Richard : 01 64 24 25 15
Mme Lepage Sylvie : 01 64 24 25 10

DATE LIMITE LE 14 NOVEMBRE 2004

TARIFS: ADULTE 20€
6 à 12 ans 10€
-6 ans gratuit



# JE ME SOUVIENS

*Extraits d'un discours prononcé pour le 60eme anniversaire de la libération de La Chapelle la Reine par Serge Lebègue, 8 ans à l'époque.*

22 août 1944, 10h du matin, Butteaux

Les Allemands, en déroute, décidèrent de faire volte-face pour opposer une certaine résistance à l'armée américaine qui les repoussait sans ménagement depuis le jour du débarquement le 6 juin.
Ils s'arrêtèrent à Butteaux pour y installer leurs défenses, ce lieu leur a paru propice par l'effet de surprise que procuraient les virages en S du passage à niveau sur la N152, masqués par des buissons et la maisonnette à l'époque.
A l'entrée de Butteaux se trouvaient trois énormes noyers, là ils cachèrent un canon qui allait à lui seul détruire les trois premiers chars américains avec tous leurs occupants, puis sur la gauche de Butteaux, sur le chemin dit de la ruelle Beaussier qui était en surplomb et qui formait un fossé naturel, ils postèrent une dizaine de mitrailleuses qui ont dû faire beaucoup de victimes américaines.
A la vue de toutes ces manœuvres, les habitants s'abritèrent dans les caves ou derrière des ballots de paille. Le mitraillage commença, ensuite les chars allemands entrèrent en action, ils étaient postés un peu partout dans le village et il y en avait une deuxième ligne sur le chemin de ronde à La Chapelle, d'ailleurs l'un d'entre eux resta sur place dans le coin de la rue Paul Jozon.
Puis les Américains répliquèrent, et le danger s'amplifia pour nous, des bâtiments volèrent en éclats, les obus transperçaient les murs des granges, qui étaient à l'époque remplies de bottes de paille car les moissons venaient de se terminer.
Vers 15h, les premiers avions américains arrivèrent ce qui fit immédiatement fuir les Allemands, laissant Butteaux sous une épaisse fumée noire provoquée par l'incendie de deux énormes meules de paille et d'une bergerie sur le mur de laquelle on peut lire encore cette inscription « *ce bâtiment fut incendié le jour de la Libération du 22 août 1944* ».
Et ce fut la traversée de Butteaux par les Alliés dans un vacarme assourdissant, convoi de chars, Jeeps, camions se suivant à 20m de distance; ils ont laissé dans nos esprits une impression de force surnaturelle. Pendant ce temps des soldats ratissaient les maisons une à une.
Puis quand la fumée s'estompa, c'est un autre spectacle qui s'offrit à nos yeux, un spectacle de désolation dont je vous tairai les détails et que les parents nous empêchèrent de regarder.
Il n'y eu aucune victime parmi la population, seulement quelques petites blessures, mais côté combattants, une soixantaine, m'a-t-on dit, dont une dizaine d'Américains.
Actuellement il reste quatre personnes à Butteaux, témoins de cette journée mémorable et se souvenant du baptême de cette rue qui s'appelle désormais « *rue du 22 août 1944* ».

## MUNICIPALITÉ ET AMICALE VILLARONNE

**jeudi 11 novembre**
Exposition sur la guerre 1914-1918. Tous les documents, photos, lettres etc… sont les bienvenus. Apportez les avant le 11/11 à 10h à Nati Colas.

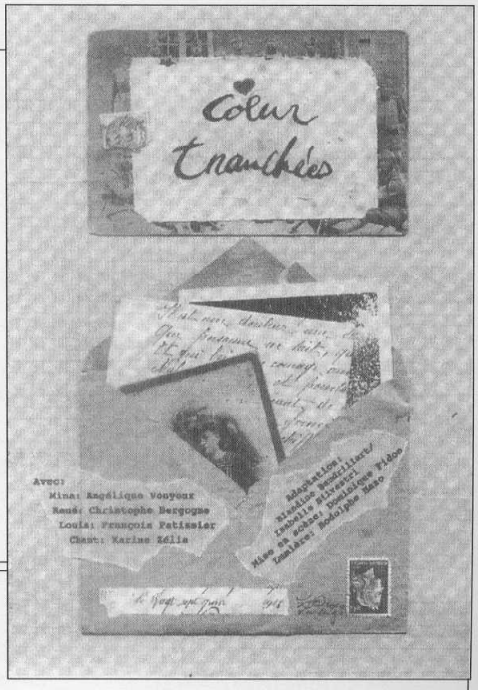
Inauguration de l'exposition par Alain Champion, maire de Villiers-sous-Grez le 11 novembre à 11h45 après la cérémonie au monument aux morts.

Soirée déguisée, cabaret : Les années folles précédée à 20h30 de la pièce « Cœur tranchées » (Blandine Baudrillard et Isabelle Sylvestre, troupe : Théâtre à suivre).
Prix: 12€, Amicalistes 10€, enfants –12ans 6€.

Réservations :

Denise Larchevêque
9 rue Creuse
01 64 24 27 85

Francine Magert
43 rue René Lefebvre
01 64 24 29 06




## LA CNAV COMMUNIQUE

Les retraités de la caisse nationale d'assurance vieillesse, qui ont déménagé en cours d'année doivent signaler leur nouvelle adresse avant le 1er décembre. De cette façon, les intéressés seront sûrs de recevoir à temps le montant qu'ils doivent déclarer aux impôts au titre de leur retraite 2004.

## AMICALE VILLARONNE

L'assemblée générale de l'Amicale villaronne s'est réunie au foyer Jean-Louis Garban. Elle a adopté les comptes 2003-2004, proposé le programme 2004-2005, élu le nouveau conseil de direction qui a élu le bureau ainsi composé :

Président Roger MAGERT
Vice présidents
Jean-Paul CLÉMENT,
Bernard LEROY
Trésorière Francine MAGERT
Trésorier adjoint André ORTS
Secrétaire Gérard COLAS
Secrétaire adjointe Nati COLAS

## *Agenda*

**Conseil Municipal** (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)
11 novembre,11h Cérémonie au monument aux morts et aux plaques
11h45 Inauguration de l'exposition sur la guerre de 1914-1918

**Pratique**

| | |
|---|---|
| mercredi 3 novembre | Collecte sélective |
| mardi 16 novembre | **Ramassage des monstres** |
| mercredi 17 novembre | Collecte sélective |
| vendredi 26 novembre | ***Balayage des rues*** |
| mercredi 1 décembre | Collecte sélective |
| mercredi 15 décembre | Collecte sélective |
| mardi 21 décembre | **Ramassage des monstres** |

**Récréatif**

| | |
|---|---|
| samedi 6 novembre, 18h | Bonnes nouvelles : La gourmandise -Amicale |
| jeudi 11 novembre, 20h30 | Théâtre suivi d'une soirée cabaret Municipalité et Amicale villaronne |
| jeudi 18 novembre, 12h30 | Assemblée générale, repas à Estouy Club des Aînés |
| samedi 20 novembre, 20h30 | Soirée années 70 -Le coq chantant |
| dimanche 21 novembre,15h | Sortie théâtre -Amicale |
| samedi 4 décembre, 18h | Bonnes nouvelles : L'envie -Amicale |
| dimanche 12 décembre,12h | Repas des anciens -Municipalité et CCAS |
| dimanche 19 décembre | Noël des enfants -Municipalité et Amicale |

**Transports**

| | |
|---|---|
| mercredi 3 novembre 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 4 novembre 10h00 | Atac La Chapelle |
| samedi 6 novembre 9h40 | marché Nemours |
| mercredi 10 novembre 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 11 novembre 10h00 | Champion St Pierre |
| mercredi 17 novembre 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 18 novembre 10h00 | Atac La Chapelle |
| samedi 20 novembre 9h40 | marché Nemours |
| mercredi 24 novembre 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 25 novembre 10h00 | Carrefour Villiers-en-Bière |
| mercredi 1 décembre 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 2 décembre 10h00 | Atac La Chapelle |
| samedi 4 décembre 9h40 | marché Nemours |
| mercredi 8 décembre 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 9 décembre 10h00 | Champion St Pierre |
| mercredi 15 décembre 8h50 | marché Nemours |
| jeudi 16 décembre 10h00 | Atac La Chapelle |
| samedi 18 décembre 9h40 | marché Nemours |

## CARNET

**Mariages**
Anne-Sophie BONNE et Alain BISBEAU, 19 juin

Virginie BEAUSOLEIL et Ralph KIFFER, 3 juillet

Sarah TAYBOS et Jonathan HALLORAN, 12 août

**Décès**
Yvonne LOISEAU 16 juillet
Gérald BEUDIN, 2 août
Denise LAURIER, 9 septembre

**Naissances**
Lucas GILLARD, 1er avril
Melissa LIANCE, 29 mai
Juliette FONTAINE, 8 juin
Agathe MURITH, 11 août

**TRANSPORTS DE LA MAIRIE**

**Nemours, marché**
tous les **mercredi**
**départ** "centre" 8h50
**retour** 11h00
**1° et 3° samedi**
**départ** "centre" 9h40.
**retour** 10h50.

**La Chapelle la Reine, Atac**
**1° et 3° jeudi**
**départ** "centre" 10h00.
**retour** 11h15.

**Villiers-en-Bière, Carrefour**
**4° jeudi**
**départ** "centre" 10h00.
**retour** 14h00.

**St Pierre, Champion**
**2° et 5° jeudi**
**départ** "centre" 10h00.
**retour** 11h15.

**Bus pour Fontainebleau**
**le vendredi**
**départ** "centre" 9 h 00
"Croix-Lambert" 9 h 05
**retour** Villiers 11 h 45